

# Gastroentérite à norovirus



Mise à jour  
11/11/2024

Autres dénominations  
Norovirus

Informations relatives à  
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Psychiatrie

## Epidémiologie

### Agent infectieux

Norovirus (ou Norwalk-like virus)

---

### Réservoir

Homme

---

### Mode de transmission

- > Dans la communauté: par contact direct ou indirect avec du matériel ou l'environnement contaminé, dans des rares cas par le biais d'aliments, d'eau ou de boisson contaminés

- A l'hôpital: par contact direct ou indirect avec du matériel ou l'environnement contaminé, ou via dissémination de gouttelettes lors de vomissements
- 

## Période d'incubation

24 à 48 heures (extrêmes: 10 à 50 heures)

---

## Durée d'infectiosité

L'agent infectieux est présent en grandes quantités dans les selles et les vomissures pendant la phase aiguë de la maladie puis encore au moins 2 jours après. La durée d'infectiosité est prolongée chez les jeunes enfants et les patients immunosupprimés

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Précautions Standard + Mesures Additionnelles

- Mesures Additionnelles Contact / Gouttelettes si vomissements
- 

## Placement

### **Patient symptomatique à l'admission :**

- Chambre individuelle avec sanitaire dédié

### **Patient symptomatique en cours d'hospitalisation :**

- Ne pas déplacer le patient de chambre
- Considérer les voisins de chambre comme potentiellement en incubation

- En l'absence de WC dans la chambre individuelle ou si chambre à plusieurs lits, mettre à disposition du patient une chaise percée et utilisation du matériel Carebag protège bassin (950110) et les sachets Vomax (950104)
- 

## Durée des mesures

- Poursuivre les Mesures Additionnelles jusqu'à 48h après la fin des symptômes (virus encore excrété dans les selles après la fin des symptômes)
- 

## Suivi microbiologique

- Pas nécessaire de faire un prélèvement de suivi sauf avis contraire HPCI
- 

## Soins de base

- En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier
  - Rappeler au patient de bien se laver les mains après avoir été à selles et avant de manger
- 

## Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles



Privilégier le matériel à usage unique

---

## Transport



- Vêtements propres
  - Protections changées si incontinence
  - Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
  - Limiter les déplacements pendant la durée de la maladie
- 

## Circulation



- Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels.  
Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties à l'extérieur
  - Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
  - Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient
- 

## Visiteurs



- Ne pas s'asseoir sur le lit
  - Désinfection des mains en sortant de la chambre
  - Surblouse seulement si participation aux soins
  - Port d'un masque de soins si Mesures Additionnelles Gouttelettes
-

## Transfert/sortie

- Un transfert est possible dès 48h après la fin des symptômes en avertissant le service/établissement receveur
- 

## Autre

- En cas de sortie de l'hôpital, le patient doit s'abstenir de préparer des aliments tant qu'il est symptomatique
- 

## Mesures en cas d'épidémie

- Cohortage possible lors d'épidémie
- Se réréfer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV

## Prise en charge des personnes contacts

### Mesures

- Limiter la circulation des voisins asymptomatiques
- 

## Mesures de protection/prévention pour le personnel

## Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique
- 

## Gants

- Non indiqués en systématique
  - A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)
- 

## Blouse de protection

- Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat
  - Pas nécessaire si simple passage dans la chambre)
- 

## Masque de soins

- Non en systématique
  - A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)
  - Ou si Mesures Additionnelles Gouttelettes (si vomissements)
-

## Mesures complémentaires

- Le personnel atteint de gastroentérite à norovirus doit être mis en arrêt de travail jusqu'à 48h après disparition des symptômes

---

## Nettoyage/désinfection

### Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel

#### **A la levée des Mesures Additionnelles :**

- Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
  - Eliminer le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)
  - Conserver le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles
- 

### Lit et literie

- Utiliser les sacs à linge usuels
- Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

#### **A la levée des Mesures Additionnelles :**

- Changer le lit et la literie
-

## Environnement

- Utiliser le produit actif contre le Norovirus fourni par le service hôtelier (Tristel Fuse) pour l'entretien quotidien de l'environnement direct du patient et biquotidien des sanitaires
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement avec le produit actif contre le Norovirus fourni par le service hôtelier (Tristel Fuse)

### A la levée des Mesures Additionnelles :

- Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.) avec le produit actif contre le Norovirus
  - Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène avec le produit actif contre le Norovirus
  - Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
  - Trempage du rideau de la salle de bains
- 

## Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles

---

## Déclaration du cas

### Déclaration au médecin cantonal

- Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour
-